

Compte rendu du conseil municipal de la commune de Tarentaise (Loire) en date du 4 juillet 2019

Présents : Mesdames Évelyne ESTELLÉ, Michèle PEYRON, Martine VIALLET, Josiane PASCAL,
Messieurs. Louis BESSON, Mickaël BLACHON, Daniel OPRANDI,.

Absents : M. Jacques BROUSSOU (pouvoir donné à Mickaël BLACHON).

Secrétaire de séance : Louis BESSON.

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 21 heures précises.

Approbation du compte rendu du conseil municipal du 18 mai 2019

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité moins une abstention.

Madame le Maire demande s'il y a des questions orales à étudier en fin de séance. Les réponses étant négatives, il est passé aussitôt à l'ordre du jour.

1/ Fixation du nombre et de la répartition des sièges du conseil communautaire de la communauté de communes des Monts du Pilat (CCMP) dans le cadre d'un accord local

Madame le Maire rappelle que l'article L5211-6-1 du code général des collectivités territoriales prévoit que le nombre et la répartition des sièges des conseils communautaires peut être établie sous certaines conditions par accord local. Après avoir listé ces conditions, elle propose que, dans ce cadre, la composition du conseil communautaire de la CCMP soit établie conformément au tableau suivant à compter du prochain renouvellement général des conseils municipaux.

Communes de la CCMP	populations municipales	Nombre de conseillers communautaires titulaires
Bourg-Argental	2914	6
Saint-Genest-Malifaux	2857	6
Marlhes	1298	3
Saint-Julien-Molin-Molette	1159	3
Jonzieux	1143	3
Saint-Sauveur-en-Rue	1096	3
Planfoy	1025	2
Saint-Romain-les-Atheux	968	2
Tarentaise	473	1
Le Bessat	446	1
Saint-Régis-du-Coin	380	1
La Versanne	369	1
Burdignes	360	1
Colombier	308	1
Thélis-la-Combe	160	1
Graix	149	1
Total	15105	36

Elle fait remarquer que ce nombre et cette répartition sont identiques aux actuels qui ont donné toute satisfaction, cela d'autant plus qu'il existe un conseil des maires, instance facultative. Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

2/ Approbation d'un projet de travaux de voirie, modalités de financement et demande de subvention au Département (solidarité voirie 2020)

Sur demande de madame le Maire, Louis BESSON indique :

- que, en liaison avec les travaux de requalification de la mairie, il est nécessaire de reprendre le trottoir entre la mairie et la chaussée de la route départementale et de créer sur ce trottoir une rampe utilisable par les personnes à mobilité réduite afin de leur permettre d'accéder à la bibliothèque par le Nord, comme ce sera le cas pour les autres utilisateurs, sans avoir à faire un détour par le côté Sud ;
- que, en rapport avec les travaux réalisés dans le nouveau cimetière, il est nécessaire de prévoir une zone de retournement à la limite de la voie communale numéro 5 ainsi qu'une zone de stationnement un peu en dessous ;
- enfin, que les divers travaux concernant aménagement du nouveau cimetière, eau potable, eaux usées et eaux pluviales effectués montée des Soleils de l'Automne (partie de la voie communale numéro 5) ayant considérablement détérioré la chaussée, il est nécessaire d'en refaire le revêtement sur toute sa longueur.

Madame le Maire demande alors au conseil municipal d'approuver la réalisation de ces travaux et de décider qu'ils feront l'objet d'une demande de subvention d'un montant de 34 560 € adressée au Département dans le cadre de sa politique de solidarité pour l'année 2020, le reste de la dépense étant pris en charge sur le budget de la commune. Cela est fait aussitôt à l'unanimité.

3/ Prix du repas pour élus et membres du personnel de la commune

Madame le Maire constate qu'il n'a pas été prévu de possibilité de prendre son repas à la cantine municipale pour d'autres personnes que les élèves de l'école et les personnels assurant leur encadrement.

La personne devant remplacer l'actuelle secrétaire de mairie ayant souhaité prendre ses repas à la cantine, madame le Maire propose d'autoriser les membres du personnel communal, les professeurs et autres personnes travaillant à l'école du Sapin géant ainsi que les élus de la commune à profiter du service de cantine les jours de son fonctionnement, le prix du repas pour ces personnes étant identique au prix demandé aux familles pour un repas acheté au ticket. Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

4/ Tarif de location de l'épareuse de la commune

Sur demande de madame le Maire, Mickaël BLACHON explique que, à la demande d'agriculteurs du village, il peut être bon, lorsque la commune n'en a pas l'utilité, de louer l'épareuse au tarif de 20 € de l'heure.

Les membres du conseil municipal se mettent alors d'accord pour que cette location se fasse dans les conditions suivantes :

- indemnité de location effectivement fixée à vingt euros de l'heure (pas de TVA) ;
- location aux agriculteurs résidant dans la commune de Tarentaise à l'exclusion de toute autre personne, association ou société ;
- état du matériel constaté avant et après chaque location, les éventuelles réparations, voire le remplacement en cas de détériorations trop importantes, étant à la charge du preneur.
-

Le conseil municipal se prononce alors à l'unanimité pour permettre la location de l'épareuse appartenant à la commune au prix et dans les conditions indiquées.

5/ Convention pour l'utilisation de la piscine de Dunières pour l'année scolaire 2019-2020

Madame le Maire indique que la convention pour l'utilisation d'une salle à proximité de la piscine ne nous est pas parvenue et qu'il ne sera donc question aujourd'hui que de la convention avec la communauté de communes du Pays de Montfaucon pour l'utilisation de la piscine de Dunières. Madame le Maire présente cette convention, inchangée par rapport à celle de cette année scolaire à l'exception des dates qui seront les 23, 25, 26, 29 et 30 juin 2020, au même tarif de 3.40 € par enfant et par jour pour deux séances.

Michèle PEYRON ajoute que cela s'est très bien passé cette année et que le professeur concerné, qui était plutôt réticent l'an dernier, a trouvé que cela avait été très bénéfique, appréciant tout particulièrement le fait que les séances se déroulent sur une période très ramassée, ce qui permet de réels progrès, et qu'il y ait un brassage avec les enfants de l'école du Bessat qui s'y trouvent aux mêmes moments.

Le conseil municipal, unanime, approuve alors les termes de la convention et autorise madame le Maire à la signer.

6/ Convention avec le Centre musical du Haut-Pilat pour l'année scolaire 2019-2020

Madame le Maire présente la convention avec le centre musical du Haut-Pilat correspondant, comme pour l'année scolaire qui se termine, à une intervention à l'école d'une heure par semaine, cela pour un coût total de 1 592 €, à peine supérieur à celui de l'an dernier (1 554 €).

Michèle PEYRON précise de son côté que la commune espère qu'il y aura, comme les années précédentes, un arrangement avec l'association des parents d'élèves pour une prise en charge au moins partielle de cette dépense mais indique qu'elle ne peut rien affirmer à ce sujet.

Le conseil municipal, unanime, décide alors d'approuver les termes de la convention et d'autoriser madame le Maire à la signer.

7/ Modification du titulaire de la régie d'avances et de recettes

Sur demande de madame le Maire, Louis BESSON explique que, en raison du départ pour cause de mutation de madame Véronique BRUYÈRE à compter du 22 juillet prochain, il est nécessaire de la remplacer dans ses fonctions de régisseur d'avances et de recettes. Il propose que la fonction soit attribuée à partir de cette date à madame Aurélie BARON, la personne qui exercera dorénavant les fonctions de secrétaire de mairie, cela sans changement des montants d'avance et d'encaisse autorisés, ce qui est approuvé à l'unanimité par les membres du conseil municipal.

Questions diverses

Mickaël BLACHON indique que les travaux de requalification de la mairie vont commencer ce lundi matin 8 juillet par le premier étage côté route des Palais de sorte que la cantine puisse être opérationnelle à la rentrée prochaine. S'agissant du centre technique municipal, les terrassements auront lieu mi-juillet, mais le maçon ne devrait pas pouvoir intervenir avant début octobre. Ce retard est fort ennuyeux, l'aspect positif étant toutefois que cela permettra au terrain d'être bien stabilisé.

Michèle PEYRON indique que deux columbariums de six cases chacun vont être disposés de part et d'autre d'un jardin du souvenir de sorte que tout soit terminé au plus tard pour la Toussaint.

Concernant l'entretien des voies de la commune, Mickaël BLACHON indique que, après le gros orage de lundi dernier, tout n'a pas pu être remis en état dès le lendemain, l'ouvrier communal ne pouvant pas être partout en même temps.

Il indique aussi que la commune a dû mettre en service la liaison avec l'aqueduc des Sources. Il apparaît que ce n'est pas dû à un débit insuffisant de nos sources mais à un problème en rapport avec le transfert de l'eau du réservoir des Sagnes à celui de la Madone.

Michèle PEYRON rend compte du conseil d'école qui s'est tenu la veille. Elle évoque :

- la bonne collaboration avec l'école du Bessat, en particulier pour la classe piscine où cela permet de diminuer les frais ;
- les effectifs prévus pour la rentrée prochaine (37 contre 42 cette année) ;
- et les projets de TAP pour l'an prochain : hip-hop, théâtre, environnement et jardinage, baby-gym et danse, enfin sophrologie pour les petits.

Elle indique aussi que sera tiré le 12 juillet prochain vers 22h15 un feu d'artifice. Il aura été précédé à partir de 21 heures par un moment de convivialité où chacun est invité à apporter un mets sucré ou salé à partager, la commune offrant la boisson.

Avant de clore la séance, madame le Maire fait part en quelques mots d'un projet de présence à l'école du Sapin géant d'étudiants de santé qui organiseront des actions de prévention et de promotion de la santé, cela dans le cadre du service sanitaire mis en place nationalement.

Tous les points de l'ordre du jour ayant été examinés, madame le Maire lève la séance : il est précisément 21h50.

Affiché le 10 juillet 2019
Le Maire
Évelyne Estellé